

par Vincent Berthet

Les coopérations plus ou moins élaborées que l'on observe dans un certain nombre de territoires, et la réflexion à leur sujet, sont doublement parlantes.

L'atout proximité, si...

Elles valident l'échelle locale comme espace possible de créativité collective faces aux déchirures personnelles et collectives du chômage. Cette prime à la proximité est justifiée à deux conditions. D'une part, d'autres échelles d'engagement doivent être reconnues. Les solidarités interindividuelles ou familiales gardent force. Mais, surtout, la résistance aux processus d'exclusion, sur le front du travail plus encore que sur d'autres (1), s'affronte à des causes qui n'ont rien à voir avec les territoires dans lesquels leurs dégâts se révèlent. La lutte pour le travail digne est donc un défi national et mondial, et certains discours valorisent cyniquement l'initiative locale pour occulter le besoin de changements globaux : solidarités locales pour l'emploi et critères sociaux à l'OMC, même combat !

D'autre part, la base territoriale des actions conjuguées au service du droit à l'emploi doit pouvoir rester souple, ne pas être prisonnière des délimitations administratives, du découpage des organismes économiques ou de celui des collectivités locales (2) : un « territoire de développement, rappelle le sociologue et militant du développement rural Paul Houée, c'est un territoire vécu et vivant, un territoire approprié, un territoire de projets et un territoire de démocratie » ; rarement donc, on le comprend, un territoire sur-institutionnalisé... Dans la même ligne, les responsables locaux auront fréquemment à faire vivre des coopérations entre territoires voisins et (ou) complémentaires (3).

Co-responsables

Ces coopérations et réflexions mettent en évidence des obstacles, des freins, ainsi que des leviers pour une responsabilité commune réellement génératrice d'activités et d'accès à l'emploi. Cette responsabilité, pour être opérante, revêt une dimension éthique et une dimension pratique. Devenir responsable est en effet une question posée aux « projets » particuliers et communs des organisations, mais aussi à la conscience de chacun : derrière l'objectif anonyme de l'« accès possible à l'emploi », c'est de l'« autre », de sa liberté de prendre part à la vie collective, ainsi que du lien social, qu'il s'agit. Et l'indifférence mutuel-

(1) Phénomènes d'isolement, entraves au droit au logement par exemple.

(2) Sur ce point, les reconfigurations des périmètres et des compétences (effet combiné des décentralisations et des structurations intercommunales), a fortiori lorsqu'ils sont récents, incitent à la plus grande vigilance. De nouvelles volontés et capacités d'action pour l'emploi coexistent avec des replis institutionnels, des « solidarités suzeraines » (Alain Bonnafous).

(3) Ce dont le dossier qui se clôt ici ne parle que très peu...

le, le réflexe courant du « plein emploi chacun pour soi », les replis et ostracismes sont les adversaires, très coriaces, du droit à l'emploi.

Cette dimension morale de la responsabilité pour l'emploi, de même que le débat sur la valeur du travail, n'est que trop négligée. Mais elle reste stérile si elle ne converge pas avec une responsabilité appliquée, une capacité à « répondre de » ses actes sur le terrain du droit à l'emploi. Le développement humain, indissociablement, se pense et se palpe. Et en la matière, la qualité est aussi, voire plus, importante que la quantité : agir pour l'accès à l'emploi de tous ceux qui le demandent, ce n'est pas générer du « mal-emploi » ; c'est à leur potentiel de promotion des personnes que peuvent se jauger la qualité d'un emploi, la réussite d'une politique pour l'emploi.

Un domaine reste très largement à travailler, quant à ces coopérations ; c'est celui de l'évaluation à un niveau de complexité suffisant – avec donc un référentiel théorique solide et des critères multiples – de leur impact à moyen terme sur les personnes et le milieu local (4).

En France et ailleurs

Plusieurs autres points d'attention émanent de réalisations étrangères pour l'emploi, et ils peuvent enrichir les pratiques et les débats en la matière.

■ La mobilisation d'un financement d'origine locale, pour des projets socio-économiques ou formatifs orientés vers l'emploi, peut être très large et diversifiée dans ses méthodes. Elle est l'un des vecteurs d'une implication des citoyens d'un territoire donné. De nombreuses sociétés locales des pays pauvres montent la voie sur ce point (5).

■ En second lieu, on peut aller très loin – bien plus que dans la plupart des expériences françaises (6) – dans les métissages institutionnels et statutaires et dans les alliances entre des logiques d'organisations diverses au service de l'emploi. Les Coopératives sociales italiennes, les Corporations de développement communautaire québécoises, les alliances entre entreprises et services sociaux de quartier en Grande-Bretagne entretiennent volontairement un fort coefficient d'« hybridité » dans leur fonctionnement (plus ou moins « social », plus ou moins « marchand ») et leur financement.

■ Enfin, la perspective de la création d'emploi et de l'accès à l'emploi gagne à être assumée de façon très globale, en pensant l'ensemble des besoins et capacités d'un territoire et en greffant les actions emploi-formation sur ces données (7). Cette appro-

(4) Cf. pour une part (impact de l'économie sociale sur son territoire, y compris par l'emploi) les travaux du Collège coopératif Provence-Alpes-Méditerranée, coordonnés par Maurice Parodi et Lucie Manoury, collcoop@univ-Aix.fr

(5) Cf. aussi la *Banca Etica* italienne (avec ses circonscriptions locales animées par des sociétaires), l'Association pour le financement solidaire (Saragosse) et la coopérative *Pro Empleo* (Madrid), mais aussi quelques expériences françaises émanant de banques ; ou encore les CIGALES, une partie des interventions des Fonds territoriaux France Active, et les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif, croisant les ressources financières de tous ordres au moment même de leur constitution...

(6) Les Coopératives d'activités et d'emploi, toutes multimétiers et toutes inscrites dans un territoire, ont donné corps à un statut d'« entrepreneur salarié » pour les créateurs d'activité.

(7) Les positions de A. Brutus et de l'association indienne INDP (en rubrique « débats ») illustrent bien cette approche de la création d'emploi au fil d'une dynamique plus globale de lutte pour le développement humain.



che conduit à considérer le « sans emploi » avant tout comme « un citoyen comme les autres », potentiellement utile, lui-même actif. Elle donne toute sa place au travail, mais en même temps la relativise. Elle fait bien comprendre, également, que le territoire n'est pas seulement l'espace d'une action pour l'emploi, implantée ici parce que des travailleurs au chômage y résident ; le territoire est, et peut être davantage encore, un moteur de l'emploi (8).

(8) Le commerce et l'artisanat, orientés vers des besoins de services locaux, s'inscrivent un peu plus spontanément dans cette dynamique. En fait, une grande part de la vie économique est redevable envers son territoire, mais ses acteurs acceptent mal de le reconnaître.

Vincent Berthet
Economie & Humanisme

